

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement ... 2

Jeudi 23 avril 2020
Séance de 16 heures

Relevé des échanges n° 9

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de M. Roland Lescure,
*Président***

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition, en visioconférence, de M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement.

M. le président Roland Lescure. Nous poursuivons nos auditions des ministres qui sont en première ligne dans cette crise particulière.

Monsieur le ministre chargé de la ville et du logement, la construction qui était quasiment à l'arrêt et qui reprend doucement, l'hébergement d'urgence, crucial dans ces temps de confinement, le rôle des hôteliers dans cet hébergement, les transactions immobilières, les baux de location qui arrivent à échéance, les déménagements sont autant d'enjeux qui méritent que nous vous entendions.

M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. Le premier axe autour duquel va s'articuler mon propos est celui de la solidarité. Je suis intimement convaincu, en écho aux propos du Président de la République lors de sa dernière allocution, que la réponse à cette crise exceptionnelle est d'abord une réponse sanitaire, ensuite une réponse économique mais également une réponse sociale.

Cette réponse sociale, ce sont en premier lieu les actions de solidarité qui fleurissent sur le terrain. Cet élan doit être accompagné, voire organisé. Parmi les nombreuses initiatives lancées, je veux souligner celle des propriétaires de logements vacants qui ont été nombreux, grâce aux plateformes, à répondre à notre appel et à mettre leurs biens à disposition pour les personnels soignants, les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou les travailleurs sociaux. Grâce à « Appart Solidaire », ce sont dix mille logements qui leur ont été affectés et qui matérialisent ce que peut produire la rencontre entre une politique publique et la solidarité citoyenne. Une douzaine de pays ont d'ailleurs dupliqué cette initiative.

La solidarité s'exprime aussi au travers d'initiatives de proximité, à l'échelle d'un quartier, en faveur des plus démunis ou des plus âgés. Sans parler des collectivités territoriales, qui assument pleinement leur mission d'accompagnement social, il faut admettre que la puissance publique avait parfois du mal à aider les associations de terrain. Pour changer la donne, je viens d'annoncer la création d'un fonds de 5 millions d'euros entièrement délégué aux préfetures, en lien avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) agissant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et destiné à financer de grandes actions solidaires de proximité.

La politique sociale consiste également à mettre à l'abri celles et ceux qui n'avaient malheureusement toujours pas de toit au début du confinement. Depuis cette date, nous avons ouvert 17 700 places d'hébergement d'urgence supplémentaires, dont la moitié ont été réquisitionnées auprès des hôteliers ou négociées avec eux, car cela a permis d'agir très rapidement. Il y avait ainsi, hier soir, grâce à l'action collective de l'État – donneur d'ordre et financier –, des collectivités locales et des associations, 177 700 personnes abritées, soit 30 000 de plus que le 1^{er} novembre dernier. Leur déconfinement sera un véritable défi.

Cette politique sociale doit également permettre à chacun de traverser la crise avec dignité. Cela exige des ressources, et vous avez examiné des mesures en ce sens dans le dernier projet de loi de finances rectificative (PLFR). Parmi elles, la prime sociale exceptionnelle que nous avons voulu ouverte non seulement aux bénéficiaires des minima sociaux mais également aux bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL), qui toucheront 100 euros par enfant, à quoi s'ajoutent 150 euros pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Elle sera versée, automatiquement, le 15 mai, afin d'éviter les non-recours.

Malgré ces aides, des familles doivent avoir recours à l'aide alimentaire. Nous avons donc annoncé un plan de soutien à l'aide alimentaire, pour un montant de 50 millions d'euros, 25 millions pour le soutien aux associations alimentaires en lien avec les CCAS, et le reste pour la mise en place de chèques-services. Ces chèques, uniquement délivrés par les CCAS ou les associations dont c'est le métier – car nous n'entendons pas nous substituer aux structures d'accompagnement social –, bénéficient aujourd'hui à 90 000 personnes.

J'en viens au logement et à l'habitat, dont vous mesurez l'importance en période de confinement. Tous les services de l'État sont pleinement mobilisés pour s'assurer que les logements fonctionnent, c'est-à-dire qu'ascensoristes et entreprises de nettoyage puissent continuer à intervenir et que les chantiers de maintenance nécessaires puissent se poursuivre.

Se pose ensuite la question des chantiers. Tandis que le secteur de l'habitat représente plus de 2 millions de salariés, il y a une quinzaine de jours, neuf chantiers sur dix étaient à l'arrêt, de même que sept opérations devant notaire sur dix. Ce sont autant de logements qui ne seront pas disponibles demain. Notre seconde priorité a donc été de permettre le redémarrage des chantiers dans les conditions de sécurité sanitaires requises. Nous avons pour cela élaboré, avec le concours des fédérations, un guide sanitaire, opérationnel depuis trois semaines.

Il a ensuite fallu stabiliser le cadre juridique. Les ordonnances prises le 25 mars ont ainsi décalé un certain nombre de délais, notamment pour les recours, compliqués à établir en période de confinement, ou les pénalités de retard. Mais cet allongement des délais entravant la reprise des travaux, nous avons, le 15 avril, pris une nouvelle ordonnance pour le réduire. Il fallait également dématérialiser tous les actes possibles, et nous avons pris un décret exceptionnel autorisant la signature dématérialisée de tous les actes devant notaire pendant la période de crise sanitaire.

Ces mesures valent également pour le déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile, sachant que les zones blanches sont particulièrement affectées par le confinement bien que l'année 2019 ait constitué, en matière de déploiement, une année record, puisque 4,5 millions de foyers sont devenus raccordables à la fibre, soit deux fois plus qu'en 2017.

J'insiste sur le fait que ces mesures n'empêchent en rien les services instructeurs – État ou collectivités locales – de délivrer des permis de construire. Ils le doivent, au contraire, car il y va de la pérennité des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) du secteur.

Enfin, il faut préparer la relance. Le confinement va faire naître des questions nouvelles sur le rapport que nous avons à l'habitat. Il a mis en exergue l'impérieuse nécessité d'aller très loin dans la rénovation, tandis que notre conception de l'usage d'un logement se sera modifiée. Beaucoup d'entre nous aurons découvert qu'il est possible de travailler chez soi, de concilier son cadre familial et son cadre de travail. Cela doit nous inciter à accélérer la revitalisation des centres-villes et à repenser nos politiques d'aménagement du territoire.

Au vu de son poids dans l'économie française, le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), aura un rôle primordial à jouer dans le processus de relance. Il faudra être très ambitieux dans nos objectifs de construction, mais aussi très rapides, ce qui passe par une politique active de rénovation.

M. Richard Lioger (LaREM). Depuis le début de la crise, vos services ont déployé rapidement et efficacement des moyens considérables pour la prise en charge sanitaire des sans-abris. Vous avez également accompagné les acteurs du bâtiment pour permettre, grâce à

l'adoption de bonnes pratiques, la reprise des chantiers. De même, vous avez adapté l'ordonnance relative à la prorogation des délais en matière d'autorisations d'urbanisme.

La mobilisation du fonds de solidarité en faveur des petites entreprises et des artisans du bâtiment était nécessaire. Elle a été complétée par le versement d'une aide supplémentaire aux indépendants et par un décret visant à mieux prendre en compte la situation des architectes. Enfin, vous avez pris un décret permettant aux notaires de signer les actes authentiques à distance.

En dépit de ces mesures, le secteur du bâtiment continue à faire face à certaines difficultés, du fait notamment du ralentissement du traitement des dossiers d'autorisation d'urbanisme par les collectivités. Qu'en est-il de la dématérialisation de ces procédures ?

M. Thibault Bazin (LR). Le secteur du bâtiment a souffert de la confusion gouvernementale, et la crise sanitaire a quasiment mis à l'arrêt les constructions et les réhabilitations, dont le volume était déjà inférieur aux prévisions. Ce volume va être drastiquement revu à la baisse, avec des conséquences néfastes en termes d'emplois et de recettes fiscales, à moins que l'État ne tente d'enrayer ce recul par un vrai plan de relance.

Des mesures réglementaires et fiscales doivent être prises d'urgence : Vous engagez-vous à accélérer la dématérialisation des dossiers et à les instruire en temps masqué ? Quand l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) va-t-il reprendre ses chantiers d'archéologie ? Envisagez-vous le report de paiement des taxes d'urbanisme ainsi que le renoncement explicite à l'exercice du droit de retrait ?

Pour relancer la demande, allez-vous engager un véritable programme de soutien à la rénovation, notamment énergétique, avec le déploiement d'opérations d'amélioration de l'habitat dans toutes les intercommunalités de France ?

Allez-vous enfin rétablir l'APL accession et un prêt à taux zéro (PTZ) renforcé pour tous les territoires ? Ce sont des leviers puissants et incitatifs, et le logement doit être la pierre angulaire d'un plan de relance, juste et efficace.

M. Jean-Luc Lagleize (Modem). Le secteur du bâtiment et de la construction est particulièrement touché par la plus forte récession qu'ait connue notre pays depuis 1945. Il connaît une baisse d'activité de 88 % contre une hausse de 4,2 % en 2019. Ce chiffre est inquiétant pour une filière qui représente près de 11 % de notre produit intérieur brut (PIB).

Nous devons prendre des mesures rapides et opérationnelles. Il faut faciliter la délivrance des autorisations d'urbanisme, ce qui est le sens de l'ordonnance rectificative du 15 avril, qui raccourcit la période de suspension des délais de recours contentieux et d'instruction des demandes d'autorisation. À cet égard, on ne peut que regretter le retard pris par de nombreuses communes dans la dématérialisation des procédures.

Où en sont les discussions avec les collectivités territoriales pour encourager l'instruction et la délivrance de décisions expresses sans attendre l'expiration des délais.

Il faut que les services de l'État puissent se remettre au travail : qu'en est-il des consignes données aux préfets, aux architectes des Bâtiments de France (ABF) ou encore à l'INRAP ?

M. le président Roland Lescure. M. Richard Lioger souhaiterait que vous lui apportiez des précisions sur le logement étudiant.

M. Serge Letchimy (Soc.). Le groupe Socialistes et apparentés estime intéressant le volet social de la politique du logement amorcée par le Gouvernement et espère qu'il a vocation à être pérennisé.

J'aimerais davantage de précisions sur les intentions du Gouvernement en matière de relance : un plan en faveur du logement et de l'habitat est-il prévu, sous quelle forme et selon quel calendrier ?

Vous avez annoncé le report *sine die* de la contemporanéisation des APL, mais cette mesure figure-t-elle toujours à votre agenda ?

Quant aux autorisations d'urbanisme, sachant qu'il reste encore près de cinq mille maires à élire, ce qui complexifie la situation, quelle est votre position sur leur dématérialisation ?

Avez-vous l'intention d'accélérer le processus des versements de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au profit des collectivités, et quelles sont les dispositions envisagées pour relancer la politique urbaine résidentielle ?

Vous avez déjà repoussé la fin de la trêve hivernale au 31 mai ; envisagez-vous de la reconduire au-delà ?

Mme Laure de La Raudière (UAI). Je salue l'action du Gouvernement qui, en trouvant des solutions très efficaces pour l'hébergement d'urgence durant la crise sanitaire, a évité une catastrophe pour les plus fragiles.

Dans le secteur du bâtiment, il existe une entente pour partager le surcoût lié aux gestes barrières sur les marchés publics, mais est-il envisagé de négocier un partage similaire sur les marchés privés ?

Si la signature des actes notariés à distance est une bonne chose, les trésoreries sont souvent fermées, ce qui fait que les transactions immobilières ne peuvent être menées à leur terme. Est-il prévu une coordination interministérielle afin d'y remédier ?

Dans nombre de territoires, le regroupement des offices HLM en vue d'atteindre le seuil prévu par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN », est en cours. Lors du déconfinement, cette question ne va pas forcément constituer une priorité pour les collectivités territoriales et l'État. Est-il prévu que le délai pour mener à bien cette réorganisation aille au-delà de la fin de l'année ?

Mme Sylvia Pinel (Libertés et Territoires). La mise à l'arrêt de neuf chantiers sur dix fragilise le secteur de la construction. La publication de préconisations est une bonne chose, mais dans le contexte d'une pénurie nationale de masques, pouvez-vous nous garantir l'approvisionnement des acteurs du BTP, dont dépend la reprise des chantiers ? Allez-vous passer par les organisations professionnelles et les réseaux consulaires ?

Que proposez-vous pour répondre aux surcoûts engendrés par la crise sanitaire sur les chantiers publics et privés ? Allez-vous abonder des dotations pour permettre aux collectivités locales d'y faire face ?

Je salue les ajustements apportés par les ordonnances en matière de raccourcissement de la prorogation des délais des permis de construire et d'autres autorisations d'urbanisme, qui vont rassurer les entreprises. Afin de prémunir également les collectivités locales contre les risques d'insécurité juridique, vous pourriez faire en sorte qu'en l'absence de réponse de partenaires publics ou privés – notamment les services de l'État et les gestionnaires de réseaux – , les collectivités puissent considérer que le silence de ces partenaires vaut acceptation.

Si l'ordonnance du 15 avril 2020 a permis de limiter la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire, la notification de délais de recours fondés sur la première ordonnance, celle du 25 mars, ne risque-t-elle pas de donner lieu à des contentieux ?

La commande publique dépendant des collectivités locales, il sera difficile de reprendre les travaux tant que les nouveaux exécutifs locaux ne seront pas installés. Enfin, si la relance est effectivement une priorité, par quels mécanismes pensez-vous l'obtenir ? Si nous devons repenser notre politique d'aménagement du territoire, cela nécessite des outils.

M. Sébastien Jumel (GDR). M. Pierre Concialdi, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), a récemment publié une étude d'où il ressort que 7 millions de Français vont avoir du mal à payer leur loyer ou à rembourser leur emprunt immobilier. L'office public HLM de Bobigny vient de prendre la décision symbolique d'annuler les loyers du mois d'avril. Quelles mesures envisagez-vous pour accompagner les ménages français ? Est-il prévu un moratoire en faveur des étudiants les plus précaires ?

Si le Gouvernement a redécouvert l'utilité des communes pour faire face à la crise, celles-ci vont souffrir financièrement du fait de l'urgence sociale, qui va impacter le budget des CCAS, ainsi que de la perte de recettes des droits de mutation. Quelles mesures d'accompagnement prévoyez-vous pour elles ?

À côté des leviers indispensables que sont l'ANRU, le plan Action Cœur de ville, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU), je vous propose de faire passer le taux de TVA applicable aux constructions de logements sociaux de 10 % à 5 % afin de compenser les surcoûts liés aux risques sanitaires. Jointe aux 55 milliards d'euros d'épargne qu'il faudrait mobiliser, cette mesure permettrait au secteur du logement de contribuer efficacement à la relance.

M. le ministre. L'obligation de dématérialisation des autorisations d'urbanisme, qui constitue un enjeu important en termes de continuité de l'activité, mais aussi de raccourcissement des délais, est prévue pour janvier 2022 par la loi ELAN, et l'accompagnement des acteurs concernés pourrait être effectué par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La question des étudiants est au cœur des préoccupations. Avec Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, nous travaillons à la mise au point d'aides consacrées aux étudiants ultramarins confinés en métropole, et à tous les étudiants en situation précaire. Nous avons communiqué en priorité sur l'aide sociale exceptionnelle aux familles, qui va mobiliser un milliard d'euros pour quatre millions de foyers, mais annoncerons prochainement des mesures destinées aux étudiants.

Le nombre de constructions neuves est très insuffisant en 2020, et je m'engage résolument à ce que le bâtiment occupe une place centrale dans la relance – une cellule a déjà été constituée à cette fin. Ma priorité actuelle reste cependant de gérer le confinement et le déconfinement, tout en étant prêt à favoriser la relance le moment venu. Les professionnels du secteur ont été consultés, et nous avons des idées à soumettre à la Représentation nationale. Je prends note des vôtres, notamment de celle consistant en une baisse de la TVA, mais il y en a beaucoup d'autres, qui peuvent porter sur le périmètre de l'ANRU ou sur des aspects financiers – la Banque des territoires, par exemple, accorde des prêts qui vont permettre de commander plusieurs dizaines de milliers de logements, et de soutenir ainsi la demande.

Dès lors que les conditions le permettent, il faut absolument que les services des collectivités locales et de l'État continuent à délivrer les autorisations d'urbanisme. Nous avons transmis des directives en ce sens à l'INRAP et aux ABF, et je vous invite à saisir mon ministère à chaque fois que vous pouvez être témoins de difficultés locales, afin que mes équipes puissent

intervenir. Toutes les associations du bloc communal et intercommunal s'accordent à dire qu'il faut continuer à délivrer les autorisations d'urbanisme.

Le délai du droit de retrait étant adossé aux autres délais, toute la question est de savoir si la récente modification des seconds a eu une incidence sur le premier, et je ne manquerai pas de vous tenir informés des conclusions juridiques de mes équipes.

Nous sommes déterminés à accompagner la rénovation, notamment énergétique, et avons pour cela fait en sorte que l'ANAH, qui gère le dispositif « Ma prime rénov » créé au 1^{er} janvier 2020, puisse continuer à le proposer durant la crise sanitaire : l'objectif ambitieux de 200 000 rénovations effectuées cette année grâce au dispositif devrait donc ainsi être atteint.

Nous travaillons en concertation avec les collectivités territoriales, et sommes en contact permanent avec les associations d'élus, que nous avons à nouveau réunies il y a une semaine, afin que les autorisations d'urbanisme continuent à être délivrées. Bien sûr, je balaye devant ma porte en veillant avec mes équipes à ce que l'État ne soit jamais bloquant. Là encore, j'en appelle à votre vigilance, car il est essentiel de faire en sorte qu'en sortie de crise, les PME et les ETI puissent répondre à des appels d'offres.

Nous avons consulté les professionnels du BTP et de l'immobilier – agences immobilières, notaires, etc. – au sujet de la relance. Tirant expérience de ce qui s'est passé en 2008-2009, nous devons éviter une accumulation de mesures d'affichage, et plutôt effectuer un nombre réduit d'actions efficaces, quitte à ce qu'elles soient plus difficiles à décider collectivement. Au sujet des droits de recours dans l'urbanisme, les constructeurs que j'ai vus hier ne cessaient de me suggérer de prendre telle ou telle mesure : je les ai renvoyés au décret du 17 juillet 2018 portant modification du code de justice administrative et du code de l'urbanisme.

La réforme qui va permettre la contemporanéité des APL est prête, et aurait dû être mise en application au 1^{er} avril par les services de la Caisse d'allocations familiales (CAF), malheureusement très occupés à l'heure actuelle pour les raisons que l'on connaît ; elle le sera à l'issue de la crise sanitaire, à une date que j'ignore pour le moment, mais si possible avant la fin de l'année. En permettant une prise en compte immédiate des difficultés rencontrées par les publics subissant des pertes de revenus, elle va revêtir une importance essentielle.

Est-il envisageable de recourir à la trésorerie de l'ANRU pour injecter de l'argent dans le circuit et stimuler ainsi la rénovation urbaine ? Je n'ai pas de réponse toute faite à cette question que m'a soumise le directeur de l'ANRU lui-même.

La question du paiement des loyers est très compliquée. Je suis convaincu que personne ne souhaite se trouver dans l'incapacité de payer son loyer, et notre première responsabilité est de faire en sorte que chacun puisse éviter cette situation tout en assumant ses dépenses alimentaires et ses autres charges : pour cela, la politique du Gouvernement consiste à se substituer aux ressources lorsque celles-ci viennent à manquer. L'assurance chômage partiel et le fonds de solidarité ne suffisent pas à toutes les familles, c'est pourquoi il a été décidé de verser une aide exceptionnelle de 100 euros aux familles modestes et, pour certaines d'entre elles, de mettre en place un accompagnement individualisé – une mesure approuvée par l'ensemble des bailleurs sociaux, qui ont fait des déclarations en ce sens.

Face à cela, j'ai demandé aux bailleurs de créer des cellules d'accompagnement, la Banque des territoires a engagé 2 milliards d'euros, nous doublons le montant affecté à la souscription de titres participatifs et accompagnons le secteur privé. Les départements sont aussi compétents en matière de loyers impayés. J'ai activé le fonds de solidarité pour le logement (FSL), en ayant pour seule préoccupation, en dehors de tout élément financier, d'apporter un suivi individualisé. Nous agissons avec l'ensemble des fédérations.

Mme Annaïg Le Meur. Dans le contexte de la relance, êtes-vous favorable à la généralisation du dispositif portant votre nom, préconisé par l'Ordre des architectes ?

M. Sébastien Leclerc. Allez-vous proroger le délai de trente mois s'imposant, dans le dispositif « Pinel », entre l'obtention d'un permis de construire et l'achèvement d'un logement ? Pourra-t-on signer des actes notariés dans les prochains mois alors que les services du cadastre et des hypothèques fonctionnent au ralenti ?

M. Dominique Potier. Allez-vous orienter la commande publique vers la rénovation, notamment énergétique, du parc de logements, en particulier dans les communes ?

Mme Stéphanie Do. Plusieurs maires et syndicats du BTP estiment que la situation sanitaire ne permettra pas la reprise des chantiers, en dépit du guide de bonnes pratiques. Qu'en pensez-vous ?

M. Fabien Di Filippo. L'aide de l'État en matière d'hébergement des sans-abri n'a pas concerné les zones rurales, où les communes ont dû se débrouiller seules. Par ailleurs, je regrette qu'une aide sociale ait été octroyée pour compenser la suspension du travail au noir, pour reprendre certains titres racoleurs.

M. Nicolas Démoulin. Je salue vos décisions en faveur des sans-abri. Quelle sera votre doctrine en la matière pour l'après-11 mai ? Prolongerez-vous les réquisitions d'hôtels ?

M. Éric Pauget. Qu'a prévu le Gouvernement pour aider la filière de la transaction immobilière et compenser la baisse des droits de mutation perçus par les collectivités locales ?

Mme Marie-Noëlle Battistel. Verserez-vous une aide aux collectivités locales qui consentent des exonérations de loyers ? Quelles aides prévoyez-vous pour le secteur touristique, frappé en outre par l'annulation des déplacements scolaires ?

M. le président Roland Lescure. M. Blanquer élabore un plan sur les colonies de vacances et les centres aérés. Par ailleurs, un plan général a été prévu en matière de tourisme.

M. Yves Daniel. La crise vous incite-t-elle à réfléchir aux moyens de favoriser la mise en location des logements vacants et à l'adéquation des logements aux besoins des occupants ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Y a-t-il un risque d'augmentation des prix des travaux que les particuliers réaliseront lors de la relance ?

M. Dino Cinieri. Plusieurs communes abritant de l'habitat indigne ne sont pas éligibles au dispositif fiscal qui porte votre nom, bien qu'il ait été amélioré. Ne pensez-vous pas que son champ doit être élargi, et le montant de la réduction d'impôt augmenté ?

Mme Frédérique Lardet. Alors que les chantiers dans les territoires de montagne vont être retardés d'un an, pourrait-on limiter l'allongement des délais de recours contre les autorisations déjà délivrées ?

M. Anthony Cellier. Quelles mesures pourraient être prises pour accélérer la mise en œuvre des programmes d'investissement, tels « Action Cœur de ville », dans les territoires ?

M. Éric Bothorel. Comment comptez-vous assurer le redémarrage rapide de la filière « fibre », dont la baisse d'activité de 70 % compromet le plan France très haut débit ?

Mme Anne-France Brunet. Pour éviter le ralentissement, voire la paralysie de l'instruction des dossiers d'urbanisme, ne conviendrait-il pas de simplifier les échanges de documents grâce à la dématérialisation ?

Mme Sylvia Pinel. Prolongerez-vous les dispositifs d'hébergement d'urgence après le 31 mai ? Vous employez-vous à ce que les créances des opérateurs téléphoniques soient annulées ? Pérenniserez-vous la distribution de chèques-service après le confinement ?

M. le ministre. La rénovation doit être un axe majeur de la relance. Le dispositif « Denormandie » y concourt, en aidant les artisans en difficulté et en contribuant au retour des commerces en cœur de ville. Vous avez décidé, dans la loi de finances pour 2020, de simplifier le dispositif, en élargissant, par exemple, le champ des travaux éligibles. Pour que ses habitants bénéficient du « Denormandie » dans l'ancien, il suffit qu'une collectivité engage une opération de revitalisation du territoire à l'échelon communal ou intercommunal ; près de 300 communes sont déjà éligibles.

Si le permis de construire a été accordé juste avant le confinement, le délai de trente mois prévu dans le cadre du dispositif « Pinel » sera prorogé de près de quatre mois ; ce sera précisé dans les prochains jours au Bulletin officiel des finances publiques.

Mes priorités consistent à faire en sorte que le logement continue à vivre, que les chantiers repartent, dans le respect de la sécurité sanitaire, et que nous soyons prêts à engager le plan de relance. La commande publique aura un rôle clé. Les acteurs publics, nationaux et territoriaux, devront assumer rapidement leur fonction de donneurs d'ordre, pour préserver le chiffre d'affaires des entreprises.

La reprise des chantiers doit être décidée au cas par cas.

Je prends note des difficultés que pose l'hébergement d'urgence dans certains territoires. Depuis le début du confinement, près de 18 000 places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes, dont 10 000 dans des hôtels, réquisitionnées par arrêté ou obtenues auprès des chaînes hôtelières. Le dispositif bénéficie d'un pilotage politique et organisationnel avec les acteurs de la solidarité. Il est possible que les systèmes d'hébergement d'urgence soient plus présents dans les lieux déjà très frappés par la grande précarité. Ils ont par ailleurs dû relever un défi en matière de ressources humaines, les associations d'accompagnement de la grande précarité devant notamment faire travailler des équipes resserrées.

J'ai insisté pour que l'aide sociale exceptionnelle de 100 euros par enfant concerne également les salariés au SMIC, qui touchent les APL. Cette « deuxième ligne », saluée par le Président de la République, qui continue de travailler chaque jour, ne recevait pas d'aide jusqu'à présent, alors que ses dépenses augmentent, puisque les enfants ne vont plus à la cantine.

Le déconfinement est un enjeu pour l'hébergement d'urgence et le soutien aux plus précaires, un des axes identifiés dans le plan du Gouvernement. La question de la pérennisation des places d'hébergement d'urgence se posera, notamment pour les places réquisitionnées dans les hôtels. Un accompagnement sera nécessaire.

Pour les sans domicile fixe et les plus précaires, le ministère s'était jusqu'à présent refusé à distribuer des chèques-services, leur préférant l'accompagnement. Pourtant, nous avons été obligés d'y recourir pour pallier la moindre présence des associations d'aide alimentaire. Le changement de méthode doit être évalué avant le déconfinement. Ce retour d'expérience nous permettra de mener une réflexion avec les associations d'accompagnement des personnes en grande précarité.

Nous conduisons des discussions très régulières avec les agences immobilières, le notariat ou le secteur de la construction. L'immobilier étant une chaîne, si un de ces maillons connaît des tensions, tout s'arrête. Pour la fluidifier, la loi a été modifiée afin d'autoriser la réception des chantiers de manière dématérialisée, notamment les ventes en état futur d'achèvement (VEFA).

L'appui financier aux collectivités est suivi par Mme Jacqueline Gourault, vers laquelle je me tournerai pour apporter une réponse.

S'agissant de l'hébergement de loisirs, une discussion a été lancée avec M. Jean-Michel Blanquer pour organiser des plans de vacances à destination de certains enfants, lors des prochains congés.

Quatre semaines avant le confinement, nous avons annoncé un plan relatif aux vacances de logements, élaboré avec les collectivités locales. Il devra être exécuté dès la sortie du confinement, après les élections municipales, et discuté localement, avec les collectivités.

Il est difficile de prévoir si les coûts des travaux des particuliers augmenteront, une fois certains devis arrivés à échéance. Certains secteurs seront sous tension, d'autres non.

La question renvoie aux surcoûts du numérique et à ceux des chantiers dans la construction, qui, avec les aspects sanitaires et juridiques, sont un des piliers de la reprise. Les opérateurs, les promoteurs et les maîtres d'ouvrage s'en inquiètent. Les fédérations ont proposé de légiférer sur le sujet. Il n'en est pas question car la loi dans l'immobilier est déjà bien trop dans le détail. Nous avons donc entamé des discussions pour régler les cas où aucun accord n'a pu être trouvé.

Le dispositif des recours, qui, dans sa logique même, s'oppose au confinement, a été modifié récemment. Suspendus jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les recours recommenceront à courir à compter du 24 mai, avec un minimum de sept jours, pour tenir compte des délais de transmission. Les décisions de l'ordonnance prévoyant trois mois de délais sont donc abandonnées.

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs, la RE2020, est encore plus cruciale aujourd'hui qu'hier. Il s'agit de déterminer quand nous serons prêts à l'appliquer. Le confinement a modifié le calendrier des consultations sur les taux d'énergie primaire, que nous avons lancées. Nous devons en reparler avec Mme Élisabeth Borne, pour évaluer l'incidence de la crise sanitaire sur cette réglementation.

Il faut continuer à soutenir le déploiement du très haut débit. Je salue à ce titre les opérateurs et les collectivités, qui continuent à donner les autorisations. Entre mai et début juillet, 485 pylônes devaient être inaugurés - seuls certains le seront. J'ignore si les surcoûts liés à la période pourront être inclus dans le fonds pour la société numérique (FSN).

Enfin, la politique sociale doit assurer à chacun la capacité à vivre dignement, en payant toutes ses charges. Contrairement aux très petites entreprises et aux commerçants, pour lesquels il est normal de suspendre les charges car ils ont été privés de revenus, les particuliers doivent être accompagnés en amont, afin de disposer des ressources pour faire face à toutes leurs dépenses. Pour cela, nous faisons jouer l'assurance chômage, le fonds de solidarité et l'aide sociale exceptionnelle. Lorsque cela ne suffit pas, nous déployons des dispositifs *ad hoc*, qu'il s'agisse de la plateforme « SOS loyers impayés » ou des chèques-services, y compris, comme nous l'avons annoncé ce matin avec Mme Christelle Dubos, pour des personnes modestes, qui ne bénéficient pas de l'hébergement d'urgence.